

(Suite des notes du tableau)

^c Afrique du Sud (Ministre des affaires étrangères), Algérie, Argentine, Australie, Bangladesh, Bénin, Brésil, Canada, Congo, Cuba (au nom du Mouvement des pays non alignés), Égypte, Italie, Kenya, Nigéria, Norvège et République tchèque (au nom de l'Union européenne).

^d Autriche, Burkina Faso, Chine, Jamahiriya arabe libyenne, Japon, Mexique, Ouganda, Royaume-Uni, Turquie et Viet Nam.

^e Australie, Belgique, Canada, Croatie, États-Unis, France, Italie, Libéria, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Royaume-Uni et Sierra Leone.

^f Algérie, Argentine, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Brésil, Cap-Vert, Colombie, Côte d'Ivoire, Égypte (en sa qualité de Président du Mouvement des pays non alignés), Ghana, Iran (République islamique d'), Italie, Luxembourg, Mali, Maroc, Nigéria, Pérou, Sénégal, Suède (au nom de l'Union européenne) et Venezuela (République bolivarienne du).

^g Quatre membres du Conseil étaient représentés au niveau ministériel : Autriche (Vice-Ministre des affaires européennes et internationales); Burkina Faso (Ministre des affaires étrangères); Royaume-Uni (Ministre du développement international); et Viet Nam (Vice-Ministre des affaires étrangères).

Amériques

18. La question concernant Haïti

Vue d'ensemble

Au cours de la période 2008-2009, le Conseil de sécurité a tenu huit séances sur la question concernant Haïti, dont deux séances privées avec les pays fournisseurs de contingents²⁹⁵, et a adopté deux résolutions et une déclaration du Président. Au cours des séances, le Conseil a entendu des exposés semestriels présentés par le Représentant spécial du Secrétaire général pour Haïti et Chef de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) et un exposé de l'Envoyé spécial des Nations Unies pour Haïti, nouvellement nommé, qui s'était rendu dans le pays en juillet 2009. D'autre part, le Conseil a examiné les travaux de la MINUSTAH et a pris en considération les élections partielles pour le renouvellement d'un tiers du Sénat, le financement international et les graves difficultés, notamment les problèmes socioéconomiques auxquels était confronté Haïti, qui avait été dévasté par une série d'ouragans entre la mi-août et le début du mois de septembre 2008.

Le Conseil, agissant en vertu du Chapitre VII de la Charte, a prorogé à deux reprises le mandat de la MINUSTAH pour des périodes d'un an et a ajusté la

²⁹⁵ 5989^e séance, tenue le 8 octobre 2008, et 6185^e séance, tenue le 4 septembre 2009.

configuration de ses forces en 2009 pour mieux répondre aux besoins sur le terrain²⁹⁶.

Par ailleurs, le Conseil a effectué une mission en Haïti du 11 au 14 mars 2009²⁹⁷.

8 avril et 8 octobre 2008 : progrès dans la stabilisation d'Haïti

Le 8 avril 2008, le Conseil a entendu un exposé du Représentant spécial du Secrétaire général, qui a présenté le rapport du Secrétaire général²⁹⁸ et a mis en lumière les progrès accomplis dans la stabilisation d'Haïti ainsi que les défis restant à relever. Tout en étant encouragé par les progrès réalisés dans les domaines de la politique et de la sécurité et dans le renforcement des institutions, ainsi que par les premiers signes d'une amélioration de la situation socioéconomique, le Représentant spécial a signalé que ces progrès restaient extrêmement fragiles et risquaient d'être annulés à tout moment. Le consensus politique était fragile et les manifestations contre le Gouvernement s'étaient multipliées, nécessitant l'évacuation des bureaux de la MINUSTAH aux Cayes. Il a appelé l'attention sur la

²⁹⁶ Résolutions 1840 (2008) et 1892 (2009). Pour plus d'informations, voir partie X, sect. I, concernant le mandat de la MINUSTAH.

²⁹⁷ Pour plus d'informations, voir la présente partie, sect. 40, concernant les missions du Conseil de sécurité.

²⁹⁸ S/2008/202.

hausse du coût de la vie en disant que les problèmes socioéconomiques ne relevaient certes pas directement des responsabilités confiées à la MINUSTAH, mais que bien évidemment, la stabilité et le développement étaient inextricablement liés²⁹⁹.

Le 8 octobre 2008, le Conseil a entendu un nouvel exposé du Représentant spécial présentant le rapport du Secrétaire général, où figuraient des repères et indicateurs dans cinq domaines exigeant des progrès pour que soit consolidée la stabilité : la situation politique et institutionnelle; l'extension de l'autorité de l'État, y compris la gestion des frontières; le renforcement du secteur de la sécurité; le renforcement de la justice et du système carcéral; et le développement économique et social³⁰⁰. Le Représentant spécial a ajouté que, dans la série d'ouragans qui s'étaient abattus sur Haïti entre la mi-août et le début de septembre, plus de 800 000 Haïtiens avaient perdu leur logement ou avaient été directement touchés. Il a signalé qu'au cours du mois écoulé, la Mission s'était attachée en priorité à appuyer la réponse donnée à cette catastrophe, en collaboration avec les autorités nationales et l'équipe de pays des Nations Unies. Notant qu'il existait pour l'instant un processus relativement bien rodé permettant de répondre aux besoins immédiats, il a quand même insisté pour que soit mis en place un programme bien défini qui réponde aux besoins de reconstruction à plus long terme. D'autre part, le Représentant spécial a signalé qu'un nouveau Gouvernement avait été nommé et confirmé, une fois débloquée l'impasse politique entre le Parlement et le Gouvernement³⁰¹.

6 avril 2009 : déclaration du Président concernant les défis à relever en matière de développement économique et social en Haïti

Le 6 avril 2009, après avoir entendu l'exposé du Représentant spécial du Secrétaire général présentant le rapport du Secrétaire général³⁰², le Conseil a examiné les progrès réalisés et les problèmes persistants concernant la stabilisation en Haïti. Certains intervenants ont relevé les avancées enregistrées dans les indicateurs des objectifs définis, sauf dans le domaine du développement socioéconomique, et se sont inquiétés de la dégradation marquée des

conditions de vie pour la vaste majorité des Haïtiens. Bon nombre d'orateurs ont appelé l'attention sur la fragilité des institutions et du système de sécurité et sur la détresse économique prédominante. Craignant que les niveaux actuels de pauvreté soient incompatibles avec la stabilité à long terme, certains ont souligné qu'une stabilité durable dépendait du développement socioéconomique. Pour beaucoup d'autres, la prochaine conférence internationale de donateurs, dont la tenue le 14 avril 2009 était prévue par la Banque interaméricaine de développement, offrait une occasion unique d'améliorer la coordination et de recenser les moyens d'optimiser les ressources³⁰³.

Le Président a fait ensuite une déclaration³⁰⁴, dans laquelle le Conseil s'est félicité des progrès accomplis jusqu'alors dans les domaines essentiels pour la consolidation de la stabilité en Haïti. Le Conseil a exhorté les institutions haïtiennes à redoubler d'efforts pour répondre aux besoins essentiels de la population, et à œuvrer de concert pour promouvoir le dialogue, l'état de droit et la bonne gouvernance. Le Conseil a aussi réaffirmé que les élections qui se tiendraient pour renouveler un tiers du Sénat devaient être ouvertes à tous, libres et régulières, et a demandé à tous les acteurs politiques en Haïti de veiller à ce que ces élections se déroulent dans le calme.

9 septembre 2009 : exposés de l'Envoyé spécial pour Haïti et du Représentant spécial du Secrétaire général pour Haïti

Le 9 septembre 2009, le Conseil a entendu des exposés de l'Envoyé spécial des Nations Unies pour Haïti et du Représentant spécial du Secrétaire général pour Haïti, qui a présenté le rapport du Secrétaire général³⁰⁵. L'Envoyé spécial a déclaré que, malgré l'effet dévastateur des cyclones et des tempêtes survenus en 2008, malgré l'absence d'infrastructures de base et les insuffisances dans les domaines de la santé, de l'éducation et dans d'autres domaines, il était convaincu qu'Haïti avait une occasion remarquable de secouer les chaînes de son passé. Mais cela ne serait pas possible, a-t-il souligné, sans l'aide du Conseil de sécurité et de l'ONU. Il a exhorté tous ceux qui s'étaient engagés à apporter des contributions au cours de la conférence des donateurs du mois d'avril à les financer le plus rapidement possible, étant donné que, sur les 700

²⁹⁹ S/PV.5862, p. 2-5.

³⁰⁰ S/2008/586.

³⁰¹ S/PV.5990, p. 2-6.

³⁰² S/2009/129.

³⁰³ S/PV.6101 et resumption 1.

³⁰⁴ S/PRST/2009/4.

³⁰⁵ S/2009/439.

millions de dollars promis à l'occasion de la conférence, seuls 21 millions de dollars avaient été décaissés à ce jour³⁰⁶. Le Représentant spécial a résumé les principaux faits survenus dans chacun des cinq repères clés et a souligné quels autres efforts restaient à faire. Il a jugé vital que d'autres efforts soient faits pour jeter les bases d'un progrès à long terme, en misant sur la reprise de l'activité du secteur privé, et une conjoncture propice lui semblait s'être développée au cours de l'année écoulée. À son avis, la participation de l'Envoyé spécial pouvait aider à mettre en place le dynamisme et la coordination nécessaires pour réussir³⁰⁷.

La représentante d'Haïti a souligné que son Gouvernement s'était engagé à créer les conditions indispensables aux investissements en Haïti et s'est félicitée des progrès faits par la MINUSTAH dans la stabilisation du pays. Elle a déclaré qu'avec l'aide de la communauté internationale, Haïti était prêt à s'engager sur la voie du développement durable. Notant que son pays était à un tournant décisif de son histoire et devait éviter une rechute, elle a rappelé que les prochaines échéances électorales et le projet d'amendement constitutionnel figuraient parmi les défis à relever. La Première Ministre a fait valoir qu'il fallait engager des investissements; développer les infrastructures; créer des emplois; briser le cercle de la corruption et de l'impunité; susciter l'intérêt des acteurs locaux et redonner confiance aux jeunes; et améliorer les conditions de vie de la population³⁰⁸.

Les intervenants ont dans l'ensemble salué la nomination de l'Envoyé spécial et exprimé l'espoir que le regain d'attention internationale, en particulier la récente conférence des donateurs internationaux, l'annulation de la dette et les visites de haut niveau effectuées en Haïti, permettraient enfin de mettre le pays sur la voie de la paix, de la stabilité et du développement durable. La situation dans le pays demeurant fragile malgré les progrès, des orateurs ont

estimé nécessaire de poursuivre l'assistance internationale, certains jugeant qu'il fallait mettre l'accent sur le développement socioéconomique tandis que d'autres recommandaient de privilégier la consolidation des institutions et la réforme judiciaire afin de mieux lutter contre la corruption et contre le trafic d'armes, de drogues et des êtres humains. Dans l'ensemble, les orateurs se sont déclarés favorables à la prolongation du mandat de la Mission et à une reconfiguration de la MINUSTAH prévoyant une réduction des effectifs de la composante militaire, compensée par une augmentation des effectifs de la composante de police, telle que recommandée dans son rapport par le Secrétaire général³⁰⁹.

13 octobre 2009 : prorogation du mandat de la MINUSTAH

Le 13 octobre 2009, le Conseil a adopté la résolution 1892 (2009) aux termes de laquelle il a notamment décidé de proroger jusqu'au 15 octobre 2010 le mandat de la MINUSTAH et a fait sienne la recommandation du Secrétaire général préconisant le maintien à leur niveau global actuel des effectifs de la Mission, tout en ajustant la configuration de ses forces pour mieux répondre aux besoins actuels sur le terrain. Le Conseil a invité les États Membres, agissant en coordination avec la MINUSTAH, à renforcer leur collaboration avec le Gouvernement haïtien pour enrayer la traite transfrontière d'êtres humains, et surtout d'enfants, et les trafics transfrontières de drogues et d'armes et autres activités illicites et à contribuer au renforcement de la Police nationale d'Haïti dans ces domaines. Le Conseil a également invité la MINUSTAH et l'équipe de pays des Nations Unies à mieux coordonner leur action et à prendre des mesures en vue d'aider à réaliser des progrès dans le domaine du développement socioéconomique, ce que le Secrétaire général avait jugé essentiel pour la stabilité d'Haïti dans son plan de consolidation, et à s'attaquer aux problèmes de développement pressants.

³⁰⁶ S/PV.6186, p. 3-7.

³⁰⁷ Ibid., p. 7-10.

³⁰⁸ Ibid., p. 10-12.

³⁰⁹ S/2009/439.

Séances : la question concernant Haïti

<i>Séance et date</i>	<i>Question</i>	<i>Autres documents</i>	<i>Invitations</i>	<i>Intervenants</i>	<i>Décision et vote (pour-contre-abstention)</i>
5862 ^e 8 avril 2008	Rapport du Secrétaire général sur la MINUSTAH (S/2008/202)		Article 37 Haïti Article 39 Représentant spécial du Secrétaire général pour Haïti et Chef de la MINUSTAH	Représentant spécial du Secrétaire général pour Haïti et Chef de la MINUSTAH	
5990 ^e 8 octobre 2008	Rapport du Secrétaire général sur la MINUSTAH (S/2008/586)		Article 37 Haïti Article 39 Représentant spécial du Secrétaire général pour Haïti	Représentant spécial du Secrétaire général pour Haïti	
5993 ^e 14 octobre 2008	Rapport du Secrétaire général sur la MINUSTAH (S/2008/586)	Projet de résolution présenté par 18 États Membres ^a (S/2008/642)	Article 37 12 États Membres ^b		Résolution 1840 (2008) 15-0-0
6101 ^e 6 avril 2009	Rapport du Secrétaire général sur la MINUSTAH (S/2009/129)	Rapport sur la mission du Conseil de sécurité en Haïti (S/2009/175)	Article 37 14 États Membres ^c Article 39 Représentant spécial du Secrétaire général pour Haïti, et 7 autres personnes invitées ^d	Tous les membres du Conseil et toutes les personnes invitées	S/PRST/2009/4
6186 ^e 9 septembre 2009	Rapport du Secrétaire général sur la MINUSTAH (S/2009/439)		Article 37 17 États Membres ^e Article 39 Envoyé spécial pour Haïti, Représentant spécial du Secrétaire général pour Haïti	Tous les membres du Conseil et toutes les personnes invitées	
6200 ^e 13 octobre 2009	Rapport du Secrétaire général sur la MINUSTAH (S/2009/439)	Projet de résolution présenté par 21 États Membres ^f (S/2009/530)	Article 37 10 États Membres ^g	Haïti	Résolution 1892 (2009) 15-0-0

^a Argentine, Belgique, Brésil, Canada, Chili, Costa Rica, Croatie, Équateur, Espagne, États-Unis, France, Guatemala, Italie, Mexique, Panama, Paraguay, Pérou et Uruguay.

^b Argentine, Brésil, Canada, Chili, Équateur, Espagne, Guatemala, Haïti, Mexique, Paraguay, Pérou et Uruguay.

^c Argentine, Brésil, Canada, Chili, Colombie, Cuba, Équateur, Haïti, Jamaïque, Pérou, République dominicaine, République tchèque, Uruguay et Venezuela (République bolivarienne du).

^d Présidente du Conseil économique et social, Secrétaire général adjoint de l'Organisation des États américains, Directeur du Bureau pour l'Amérique latine et les Caraïbes du Programme alimentaire mondial, Directrice de pays de la Banque mondiale pour les Caraïbes, Directrice générale du Département géographique des Caraïbes de la Banque interaméricaine de développement, Directeur régional adjoint du bureau régional du Programme des Nations Unies pour le développement pour l'Amérique latine et les Caraïbes et Chef de mission du Fonds monétaire international pour Haïti.

(Voir note(s) page suivante)

(Suite des notes du tableau)

^e Argentine, Brésil, Canada, Chili, Colombie, Cuba, Équateur, Espagne, Guatemala, Haïti (Premier Ministre), Jamaïque, Norvège, Pérou, République dominicaine, Suède, Uruguay et Venezuela (République bolivarienne du).

^f Argentine, Autriche, Brésil, Burkina Faso, Canada, Chili, Colombie, Costa Rica, Croatie, Espagne, États-Unis, France, Guatemala, Japon, Mexique, Ouganda, Pérou, Royaume-Uni, Turquie, Uruguay et Viet Nam.

^g Argentine, Brésil, Canada, Chili, Colombie, Espagne, Guatemala, Haïti, Pérou et Uruguay.

19. Lettre datée du 22 septembre 2009, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par la Représentante permanente du Brésil auprès de l'Organisation des Nations Unies

Travaux initiaux

Vue d'ensemble

Au cours de la période considérée, le Conseil de sécurité a tenu une séance au titre du point intitulé « Lettre datée du 22 septembre 2009, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par la Représentante permanente du Brésil auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2009/487) ». Lors de la séance, tenue le 25 septembre 2009, le représentant du Brésil a exprimé son inquiétude concernant une situation dans laquelle M. José Manuel Zelaya Rosales, Président du Honduras, s'était réfugié à l'ambassade du Brésil au Honduras. Il s'est également déclaré préoccupé par la sécurité physique du Président et par celle de l'ambassade et de son personnel.

25 septembre 2009 : séance tenue à la demande du Brésil

Dans une lettre datée du 22 septembre 2009³¹⁰, la représentante du Brésil a demandé au Conseil de convoquer une réunion d'urgence pour informer les membres du Conseil de la situation au Honduras, afin de prévenir tout acte susceptible d'aggraver la situation. Elle a expliqué que le Président Zelaya était entré au Honduras par ses propres moyens et s'était rendu pacifiquement à l'ambassade du Brésil, où il s'était réfugié. Le Gouvernement brésilien estimait toujours

que l'Organisation des États américains restait l'instance appropriée pour la recherche d'une solution politique à la situation au Honduras; mais, étant donné les mesures prises à l'encontre de l'ambassade et les déclarations faites par les « autorités de facto », le Gouvernement brésilien avait décidé de porter la question à l'attention du Conseil.

Le 25 septembre 2009, le représentant du Brésil a été invité à participer à la séance. Il s'est déclaré gravement préoccupé par le fait que « les auteurs du coup d'État au Honduras » pourraient menacer l'inviolabilité de l'ambassade pour arrêter par la force le Président Zelaya. Il a souligné la nécessité impérieuse de veiller à ce que le régime du Honduras respecte pleinement et observe les dispositions de la Convention de Vienne. Par ailleurs, puisque le Conseil, en convoquant la séance avait reconnu qu'à son avis, la situation constituait une menace à la paix et à la sécurité de la région, toute action menée contre l'ambassade du Brésil constituerait une atteinte claire à la sécurité. Pour conclure, il a invité le Conseil à adopter une déclaration dont l'effet dissuasif éviterait que la crise ne s'aggrave davantage³¹¹.

³¹⁰ S/2009/487.

³¹¹ S/PV.6192, p. 2-3. A la fin de la séance, la Présidente a invité les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations plénières.